

Faymonville, le 19 mai 2025

Opération de Développement Rural – Limbourg

Compte rendu de la CLDR du 15 mai 2025

Présences : P = Présent, A = Absent, E = Excusé

Citoyens			
AZIOTOU Michel	P	HENDRICK Fabrice	A
BONHOMME Maria	P	POLIS André	A
BOURGEOIS Marc	P	RADOSEVIC Grégory	P
CHARPENTIER François	A	SACRE Christine	P
DAUVISTER Audric	P	SCHILS Alain	E
DELFOSSE José	P	SIEBERTZ Bernard	P
DELHAUSSE Carine	A	THIRION Paul	P
GENTEN Sonia	P	WUIDART Gustave	P
¼ communal			
BOLMAIN Stephen	P	DENYS Oriane	A
DEFAWES Hugo- Président	P	MOBERS Martin	P
DEL MESTRE Bruno	P		

15 membres présents – Quorum citoyen atteint - 11/16

Pour le Bureau d'études : Valentin Laborey pour JML sprl

Pour la commune : Isabel Lecloux, agent communal, conseillère en environnement et agent relais de l'Opération de développement rural

Pour le SPWARNE : François Perremans, agent traitant pour l'ODR de la Commune de Limbourg, service extérieur de Malmedy

Pour la FRW : Vincent Legrand, agent de développement.

Ordre du jour :

1. **Nouvelle composition de la CLDR**
2. **Approbation compte-rendu de la CLDR 8 du 8 novembre 2024**
3. **Rappel des étapes passées**
4. **Adoption de l'avant-projet de PCDR**
5. **Confirmation du choix de la première convention DR**
6. **Etapes suivantes**
7. **Délégation pour présenter le dossier au Pôle « Aménagement du Territoire » de la Wallonie (PAT)**
8. **Ouverture de la CLDR à de nouveaux membres**
9. **Divers**

1. Nouvelle composition de la CLDR :

Vu les élections d'octobre qui ont revu la composition du Conseil communal et son impact sur la composition du ¼ communal de la CLDR ;

vu le nombre important de démissions et d'absences lors des dernières CLDR,

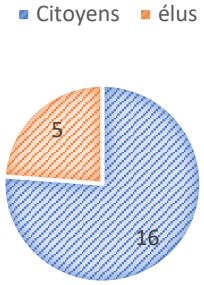

Il a été proposé de mettre la CLDR en conformité.
Lors du Conseil communal d'avril, la CLDR a donc été recomposée. Le seul nouveau membre est hugo DEFAWES, nouvel Echevin qui est en même temps désigné Président de la CLDR. La CLDR est composée de 21 membres dont 5 élus.

Des anciens élus du ¼ communal reviennent dans le quota citoyen ; il s'agit de sonia GENTEN et alain SCHILS. A l'inverse, 3 membres du quota citoyen passent dans le ¼ communal, il s'agit de martin MOBERS, Echevin, oriane DENYS et bruno DEL MESTRE, tous deux conseillers.

Le nombre minimum de membres d'une CLDR est de 20 personnes. Limbourg a donc une CLDR fort petite et qui est fragile dans le sens ou il suffit de 2 – 3 personnes qui quittent la CLDR pour remettre en question son existence. Il faudra donc aller chercher de nouvelles énergies et de nouveaux candidats. Ce sera une des actions prioritaires pour les prochains mois.

Vincent Legrand rappelle que la CLDR bénéficie d'un « intranet » page dédiée à l'ODR de Limbourg pour les membres de la CLDR où on peut trouver toutes les infos utiles aux travaux de la CLDR.



Il signale également qu'il quittera ses fonctions au sein de la FRW pour prendre sa retraite au 1er septembre de cette année. C'est Didier Fortemaison, agent FRW de la même équipe de Faymonville qui accompagnera Limbourg dans son ODR à partir de septembre.

Didier FORTEMAISON
Agent de développement
Haute Ardenne
d.fortemaison@frw.be
+32 (0)80 29 11 21



2. Approbation du Compte rendu de la CLDR 8 du 7/11/2024

Le compte rendu est approuvé.



Faymonville, le 18 novembre 2024

Opération de Développement Rural – Limbourg

Compte rendu de la CLDR du 07 novembre 2024

Présences :

Citoyens			
AZIOUTOU Michel	P	LO PRESTI Ludovic	Démission
BAUMANN Christiane	Démission	MARIETTE Adèle	Démission
BONHOMME Maria	P	POLIS André	Ab
BOURGEOIS Marc	P	PYRE Stéphane	Ab
CHARPENTIER François	Ab	RADOSEVIC Grégory	Ab
DAUVISTER Audric	P	REIP Didier	Démission
DEL MESTRE Bruno	P	SCHYNS Marie-Josée	Démission
DELFOSSE José	P	THIRION Paul	P
DELHAUSSE Carine	Ab	VAN DAMME Maureen	Ab
DENYS Oriane	Exc	WUIDART Gustave	Ab
HENDRICK Fabrice	Ab	SACRE Christine	P
MOBERS Martin	P	SIEBERTZ Bernard	P
¼ communal			
BOLMAIN Stephen	P	GENTEN Sonia	Exc
DE NARD Marc	Ab	SCHILS Alain	Exc
DORBELSTEIN Frédéric	Ab		

3. Rappel des étapes passées

Depuis la création de la CLDR :

1.	Appropriation du diagnostic participatif		08/09/2022
2.	Appropriation de la Stratégie		07/12/2022
3.	Identification des projets (GT + Collège + CLDR)		08/03 -> 05/07/2023
4.	Rédaction du catalogue (AP)		05/07/2023
5.	Informations au CCCA		12/09/2023
6.	Consultation « Producteurs locaux »		11/10/2023
7.	Consultation « Jeunes »		18/10/2023
8.	Appropriation du catalogue par le Collège		08/12/2023
9.	Priorisation des projets (CLDR)		07 et 20/02/2024
10.	Rencontre SPW-ARNE (éligibilité des projets au DR)		13/03/2024
11.	Priorisation des projets (Collège)		20/06/2024
12.	Rédaction du PCDR		Juin > Octobre 2024
13.	Relecture et Questions réponses par la CLDR		Novembre 2024
14.	Adoption de l'avant projet de PCDR par la CLDR	Mai 2025	AUJOURD'HUI

4. Adoption de l'avant-projet de PCDR par la CLDR

Ci-dessous un extrait du Règlement d'ordre intérieur de la CLDR :

Art.2 Les missions de la Commission locale de développement rural sont :

- Durant l'entièreté de l'Opération de Développement Rural (ODR),
  - D'assurer l'information, la consultation et la concertation entre les parties intéressées, c'est-à-dire notamment, l'autorité communale, les associations locales et la population de la commune et de tenir compte réellement du point de vue des habitants. A ce titre, ses membres sont chargés de faire écho dans leur milieu aux débats de la CLDR et aussi de recueillir l'avis de leurs concitoyens.
  - De coordonner les groupes de travail qu'elle met en place.

- Durant la période d'élaboration du Programme Communal de Développement Rural (PCDR),
  - De préparer avec l'encadrement de son organisme accompagnateur et de l'auteur de programme communal de développement rural, l'avant-projet de programme communal de développement rural qui sera soumis au Conseil communal qui est seul maître d'œuvre.

- Durant la période de mise en œuvre du PCDR,
  - De suivre et participer à l'état d'avancement des différents projets et actions du PCDR et de faire des propositions de projets à poursuivre ou à entreprendre.
  - De proposer au Collège communal des demandes de conventions en développement rural ou autres voies de subventionnement pour le financement de projets.
  - De participer à l'actualisation des fiches projets lors des demandes de convention
  - D'assurer l'évaluation de l'ODR.
  - D'établir, au plus tard le 1er mars de chaque année, un rapport sur son fonctionnement et sur l'état d'avancement de l'Opération de Développement Rural. Ce rapport est remis à l'autorité communale qui le transmettra le 31 mars au plus tard au Ministre ayant le développement rural dans ses attributions.

Vincent Legrand rappelle que la CLDR a déjà pu faire ses remarques en novembre dernier. C'est donc quelques mois plus tard avec les actualisations des données et une rédaction terminée par l'auteur que la CLDR peut valider valablement avec le quorum requis (50% de présence des membres non élus).

Le PCDR comporte 6 parties :

1. Caractéristiques socio-économiques du territoire communal
2. La participation
3. Le diagnostic partagé
4. La stratégie
5. Les fiches projets
6. Le tableau récapitulatif



+ Un résumé que la CLDR reçoit en ce jour.

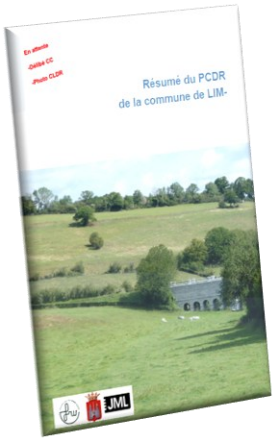

L'avant-projet de Programme communal de développement rural de la Ville de Limbourg est approuvé à l'unanimité des membres présents. Il sera donc proposé pour approbation au Conseil communal.

5. Choix de la première demande de convention « développement rural »



Le choix avait déjà été discuté lors de la dernière CLDR.

La CLDR à l'unanimité des personnes présentes, choisit de demander une première convention DR pour la FP matérielle n° 1 : **Aménagement du cœur de Bilstain**

6. Etapes suivantes :

1.	Adoption de l'avant-projet de PCDR par la CLDR	Aujourd'hui
2.	Validation par le Collège pour demande d'avis de conformité du document	Mai 2025
3.	Retour de l'avis DGARNE sur conformité du document	?
4.	Vote du projet de PCDR en Conseil communal	?
5.	Passage au Pôle d'Aménagement du Territoire (PAT)	?
6.	Avis du PAT	?
7.	Arrêté de l'exécutif du Gouvernement Wallon	?
8.	Appel à candidatures pour étoffer la CLDR	?
9.	Demande d'une première Convention	?
10.	C'est parti … suivi de projets conventionnés + GT CLDR	?

Il est difficile de mettre des dates sur les étapes suivantes par contre la programmation des étapes devrait suivre cette énumération…

7. Délégation pour présenter le dossier au Pôle « Aménagement du Territoire » de la Wallonie (PAT)

Une fois que le Conseil communal aura voté son projet de PCDR, il reviendra à une délégation limbourgeoise d'aller présenter son projet à la région wallonne. Cela se fait face au PAT, organe consultatif régional.

Celui-ci vérifie le lien entre les différentes parties du PCDR :

Le diagnostic est-il bien fait ?
La participation s'est-elle bien déroulée et est-elle prise en compte pour établir le diagnostic partégé ?
La stratégie répond-elle au diagnostic et aux enjeux ?
Les projets répondent-ils bien à la stratégie et la programmation parait-elle judicieuse ?
Etc.

Il y a une présentation, une période de questions-réponses et ensuite la CLDR délibère pour donner un avis qui sera transmis à la Ministre du Développement rural (Mme Dalcq)

Ces séances se déroulent en journée, il faut donc pouvoir se libérer.

La compostion est celle-ci :

Les représentants communaux : La Bourgmestre ou son délégué (Echevin du DR ?, …), l'agent relais communal (Isabel Lecloux), un membre CLDR
Les représentants du bureau, auteur du PCDR
Un représentant de l'organisme d'accompagnement (FRW)

Il est principalement demandé aux membres de la CLDR de témoigner de leur expérience de participation citoyenne.

Après une première demande non positive de savoir qui était intéressé par ce rôle, Vncent Legrand propose une élection « sans candidat » pour choisir les représentants de la CLDR.

Les qualités requises : bonne élocution, avoir suivi les travaux CLDR depuis le début, …

Après dépouillement, **Audric** et **Bernard** sont nommés représentants de la CLDR.

Ils seront recontactés pour les préparations à l'exposé.

8. Ouverture de la CLDR à de nouveaux membres - Brainwriting

L'objectif est d'augmenter le nombre de membres à la CLDR. Ceci afin de ramener de l'énergie pour suivre la mise en œuvre du PCDR et poursuivre les groupes de travail à mettre en place. Il s'agira sans doute de cibler les manques actuels de la CLDR (village peu représentés, plus de femmes et plus de jeunes).

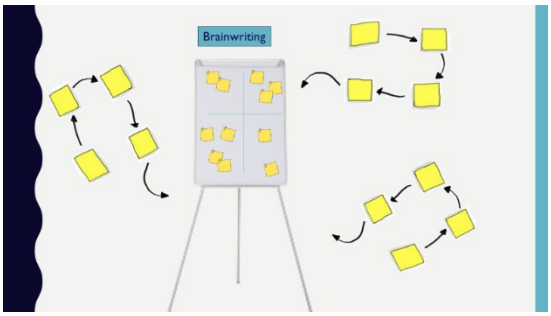

Cette recherche de candidats devrait occuper la CLDR à partir de l'automne prochain.

Il est proposé un « BrainWriting » pour énumérer quelques bonnes idées qui seront développées et affinées à la rentrée d'automne. Les idées proposées sont classées selon 2 axes :
Cher – Pas cher (en argent et investissement humains)
Facile – Difficile à mener

Voici les résultats :

	Cher	Pas cher
Facile		- Une réunion « invite un copain » avec une mini journée portes ouvertes de la CLDR en invitant les différentes associations - En parler à ses voisins et/ou collègues – monter qu'il y a une bonne ambiance. Aller ensemble boire un verre sur le marché et rencontrer les gens (marché de la belle saison) - Sur le site de la Commune avvec la création d'une page Face Book - Petite vidéo sur les réseaux sociaux (Tik tok, Instagram, FB, …) faire paraître dans Info-Limbourg + utiliser HOPLR – le réseau social de quartier. - Contacter les différentes « Jeunesses » et faire une présentation lors d'une festivité - Faire une présentation sur Vedia - Montrer le petit livret avec nos beaux projets, le mettre à disposition sur le site communal, , le partager sur les réseau sociaux dans des endroits publics - Vidéo You tube ou Viméo humoristique sur les membres « typiques » avec une bande son locale (musiciens locaux) y raconter les anecdotes qui ont émaillé l'ODR…
	- Solliciter les associations locales avec des repas et un pot à partager (un bar…) ou créer un bal avec un concours de villages gagnants - Organiser une marche parrainée qui passe par les différents endroits concernés par le PCDR avec des stands de produits locaux, des panneaux qui présentent les projets (les visualiser) terminer par un repas convivial	- Réaliser une affiche, un stand, un flyer qu'on présente à la sortie des écolesaux parents et grand-parents de la Commune - En parler aux différentes associations (carnaval etc.) ; dans les différentes manifestations communales dans le but de démonter que les projets retenus seront concrétisés - Faire du porte à porte -

La CLDR se penchera sur cette question à la rentrée…

9. Divers

Isabel Lecloux nous informe de l'organisation d'une balade « castors » sur le territoire le 4 juin prochain :

Ne pas oublier de s'inscrire !



Bernard pose la question des nouvelles mesures prises par l'actuel gouvernement wallon et leurs impacts sur le DR. Effectivement la Ministre évalue actuellement les 2 politiques qui concernent les travaux de la CLDR. Le DR et la Biodiversité. Pour les 2, on sait que les moyens en soutien aux projets ont diminués de façon importantes (> 30%) ainsi que le soutien aux acteurs (associations, … dont la FRW). De nouvelles orientations devraient être précisées à l'automne d'après les informations qui percolent du cabinet de Mme la Ministre Dalcq. Mais ces informations restent officieuses.

La réunion s'est terminée vers 21h30' par un verre de l'amitié et une séance de photo de la CLDR



Pour la Fondation Rurale de Wallonie

Vincent Legrand